

## EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE NECESSAIRES EN FORMATION ET TEST CACES®

Dans les zones de tests, les règles internes de sécurité d'ALTER EGO PRP peuvent nécessiter, selon les familles d'engins et l'analyse des risques inhérents, les EPI suivants :

| Familles d'engins | EPI imposés : port permanent obligatoire  | EPI facultatifs : à l'appréciation du candidat                        |
|-------------------|---|---|
| R.482             | Vêtement HV, Casque, Chaussures ou bottes de sécurité                                     | Gants (très recommandés), Lunettes de sécurité, Protections antibruit |
| R.484             | Vêtement HV, Casque, Chaussures de sécurité   | Gants (très recommandés), Lunettes de sécurité                        |
| R.485             | Vêtement HV, Chaussures de sécurité   | Lunettes de sécurité, Casque  |
| R.486A            | Vêtement HV, Casque avec jugulaire ou mentonnière, Chaussures de sécurité, Harnais, Longe | Gants, Lunettes de sécurité   |
| R.489             | Vêtement HV, Chaussures de sécurité   | Lunettes de sécurité  |
| R.490             | Vêtement HV, Casque, Chaussures de sécurité   | Gants (très recommandés), Lunettes de sécurité, Protections antibruit |

| Normes          | EPI concernés  | Exigences particulières du site   |
|-----------------|--|---|
| NF EN ISO 20471 | Vêtements Haute Visibilité (HV)                      | Vêtements de classe 2 ou 3, de couleur jaune, orange ou rouge (ex. : gilet ou blouson)        |
| NF EN ISO 20345 | Chaussures, bottes ou sur-chaussures de sécurité     | Semelles exemptes de terre, de produits chimiques...  |
| NF EN 397       | Casques de protection pour l'industrie               | Casquettes de sécurité : interdites<br>Dispositif de maintien à la tête obligatoire en R.486A |
| NF EN 361       | Harnais d'antichute prévu pour le travail en hauteur | Harnais prévus pour tout autre usage : interdits  |
| NF EN 354       | Longe de retenue (et son ou ses mousquetons)         | Longe d'une longueur de 1 m minimum à 1,50 m maximum, sans absorbeur de chute                 |
| NF EN 388       | Gants de protection contre les risques mécaniques    | Gants ajustés   |
| NF EN 351       | Protections antibruit                                | Port uniquement si bruit $\geq 80$ dB(A) ou $\geq 135$ dB(C)                                  |
| NF EN 166       | Lunettes de sécurité                                 | Lunettes non-tintées  |

Les EPI des candidats de l'OTC client doivent être en bon état. Ils doivent avoir été vérifiés, sous la responsabilité de leur employeur, conformément au Code du travail.

En outre, les épreuves pratiques sont organisées soit à l'extérieur, soit dans des locaux couverts, mais ouverts sur l'extérieur. Les candidats de l'OTC client doivent donc prévoir des vêtements de travail adaptés, notamment en cas de pluie ou de froid.